

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE GROSNE ET GUYE
66 Grande rue
71460 CORMATIN**

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf et le lundi vingt-cinq mars à 14 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Claude Beun de CORMATIN, sur convocation et sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

Délégués présents : ANTHONY Francis, AVENAS Pierre, BEAU Michel, BELLOY François, BLAUDEZ Chantal, BORDET Jean-François, CHARLES DE LA BROUSSE Philippe, CLERC Jean-Noël, COMTE Ghislaine, DAUBARD Jean-Paul, DELORME René, DELORME Jean-Claude, GROSJEAN Didier, HUGEL Monique, LECHAT Alain, LITAUDON Bernadette, PELLETIER Claude, PHILIPPON Pierre, ROUSSILLON René, SCHIETSE Jean-Claude, SORDET Sylvie, SPAETH Jean-François, VERJUX Alain, VOUILLON Isabelle.

Procurations : PONCET Guy à BLAUDEZ Chantal, BALLARINI Claude donne pouvoir à ROUSSILLON René, BOUILLIN Georges donne pouvoir à BELLOY François, FLATTOT Lilian donne pouvoir à SCHIETSE Jean-Claude.

Absents : BADEY Patrick, BERNARD Hélène, BICHARD Albert, CATOIRE Agnès, CHOPIN Sylvain, DE LA CHAPELLE Just, DUMOLIN Frédéric, FOREST Nicolas, GEORGET Xavier, GOBIN Patrice, JUILLET Jean, LAMBOEUF Pascal, PONCET Dominique, VAVEAU Olivier, VERGNAUD Daniel.

Excusés : DE LA CHAPELLE Alfred, GARRET Guillaume, MOISSONNIER Yves.

Assistaient en outre à la séance :

- ✓ Jean-Luc DUCHEMIN : Chargé de secteur SUEZ Eau France à Cluny
- ✓ Séverine HERBAYS : chargée d'études au SIE
- ✓ Murielle BOUILLIEN : Secrétaire du Syndicat

Le quorum étant atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Avant de démarrer la réunion, le Président Jean-François BORDET demande une minute de silence à la mémoire de Mr PAUTET Rémy, délégué titulaire de la Commune de Bresse sur Grosne et membre du bureau du SIEGG.

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale ne fait l'objet d'aucune remarque.

1. Election d'un membre de bureau suite décès de Mr PAUTET Rémy

Suite au décès de Mr PAUTET Rémy, le Président informe le Comité Syndical qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un membre de bureau.

Mr AVENAS Pierre est le seul candidat déclaré.

Il est procédé au vote :

- ✓ Votants : 24
- ✓ Suffrages exprimés : 24

Le Comité Syndical désigne comme membre de bureau : AVENAS Pierre

2. Vote du compte administratif 2018

Mr BORDET Jean-François, Président du SIEGG, présente le compte administratif comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	798 692.00 €	1 284 492.00 €
Mandats émis	334 073.52 €	593 283.25 €
Reste à réaliser	0.00 €	276 024.00 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	798 692.00 €	1 284 492.00 €
Titres émis	496 180.89 €	352 213.99 €
Reste à réaliser	0.00 €	70 000.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	162 107.37 €	
Déficit	-	-241 169.26 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 19 736.09 €

Fonctionnement : 527 136.52 €

Résultat global : 546 872.61 €

Le Président quitte la séance et le Vice-président fait procéder au vote. Le compte administratif 2018 est adopté avec 27 voix pour.

3. Approbation du compte de gestion 2018

Le Président du SIEGG explique aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mme ANDREUX Murielle, Receveur Syndical à la clôture de l'exercice.

Ce compte de gestion est visé par le Président qui certifie en outre que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, le Comité Syndical adopte le compte de gestion 2018 avec 27 voix pour.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitations de l'exercice 2018 constate que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	162 107.37 €
Un excédent reporté de :	365 029.15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	527 136.52 €
Un excédent d'investissement de :	19 736.09 €
Un déficit des restes à réaliser de :	206 024.00 €
Soit un besoin de financement de :	186 287.91 €

Il décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2018 : Excédent :	527 136.52 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	186 287.91 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	340 848.61 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	19 736.09 €

Le Comité Syndical accepte l'affectation du résultat proposée avec 27 voix pour.

5. Bilan de travaux 2018 et programme prévisionnel 2019

Séverine HERBAYS présente les travaux réalisés depuis l'Assemblée Générale de Septembre 2018 :

- ✓ Renouvellement à St YTHAIRE "Amont Bierre", les travaux sont terminés, 1 405 mètres de PVC Ø90 et 85 mètres de PEHD Ø40 ont été posés avec reprise de 4 branchements. 103 187.07 € HT ont déjà été réglées sur ce bon de commande
- ✓ SERCY "Champ captant du Pont d'Epinet" : travaux de sécurisation du PPI, marché SCTP. et réhabilitation. Il reste à faire le renouvellement de la canalisation dans la station de traitement et la pose des panneaux indicateurs.
- ✓ SERCY "Station de traitement du Pont d'Epinet" : étanchéification du plancher filtrant 1, les travaux sont terminés et s'élèvent à 16 970.00 € HT
- ✓ SERCY "Station de traitement du Pont d'Epinet" : option étanchéification au caniveau filtre 1, le devis est estimé à 3 202.00 € HT. Ces travaux ne seront pas réalisés du fait de leur non faisabilité technique.

Ensuite il est fait état des travaux proposés pour 2019 :

- ✓ ST GENGOUX LE NATIONAL "Mont Péjus" : renouvellement en fonte et en PVC avec reprise de 14 branchements pour un montant de travaux de 290 000.00 € HT
- ✓ AMEUGNY "Bourg" : renouvellement en PVC Ø63 sur 570 mètres pour un montant de travaux avec reprise de 20 branchements à 130 000 € HT
- ✓ CORMATIN "Bois Dernier" : renouvellement en PVC Ø63 pour un montant de travaux à 30 000.00 € HT avec reprise de 2 branchements
- ✓ MASSILLY "Route de Collonge" : Renouvellement en fonte et en PEHD pour un montant de travaux à 45 000.00 € HT avec reprise de 5 branchements
- ✓ BONNAY "Route de Salornay" : Renouvellement en PVC Ø63 pour un montant de 62 500.00 € HT avec reprise de 4 branchements
- ✓ BONNAY "Besanceuil – Route d'Angoin" : Renouvellement en PVC Ø75 pour un montant de 52 000.00 € HT avec reprise de 9 branchements
- ✓ BONNAY "Besanceuil – Réservoir" : Renouvellement en PVC Ø75 pour un montant de 32 000.00 € HT avec reprise de 6 branchements
- ✓ Renouvellement de compteurs de sectorisation dans plusieurs communes pour un montant estimé à 30 000.00 € HT

Le montant total des travaux est estimé à 671 500.00 € HT soit 805 800.00 € TTC. Un dossier de demande de financement à hauteur de 50 % sera déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour l'ensemble du programme.

Le Comité Syndical approuve le programme de travaux prévus pour 2019.

6. Vote du Budget Primitif 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	777 679.00 €	1 510 251.00 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	777 679.00 €	1 510 251.00 €

Le Budget Primitif est adopté avec 28 voix pour.

7. Autorisation d'ouvrir une ligne de trésorerie et délégation de compétence à Mr le Président pour réaliser les lignes de trésorerie

Le Président informe le Comité Syndical que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Le président expose la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour un montant maximum de 100 000.00 € par année civile. Il demande à être chargé, par délégation de l'assemblée,

et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions concernant la souscription des lignes de trésorerie sur la base du montant maximum.

Le Comité Syndical accepte cette autorisation avec 28 voix.

8. Transfert de compétence eau potable

Le Président informe le Comité Syndical que la "loi NOTRe" prévoit le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Cependant, la parution de la loi du 03 août 2018 qui sort la compétence eaux pluviales urbaines de la compétence assainissement. Par ailleurs, les compétences eau et/ou assainissement des eaux usées seront transférées au 1^{er} janvier 2020 sauf si au moins 25 % des communes membres de l'EPCI et représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'oppose au transfert avant le 1^{er} juillet 2019.

Afin que la représentativité des communes membres du SIE puisse perdurer au sein du conseil communautaire après le 1^{er} janvier 2020, le Président propose aux délégués de demander à leur conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence eau potable.

Le Syndicat transmettra un modèle de délibération à l'ensemble des communes du SIE, cette délibération devra être transmise au contrôle de légalité avant le 30 juin 2019.

9. Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Le Président informe le Comité Syndical que le syndicat est adhérent au GIP e-bourgogne Franche-Comté ce qui lui donne la possibilité de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité.

Le Syndicat a établi une convention avec la Préfecture de Saône et Loire pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en mars 2014. Le GIP e-bourgogne déploie un nouveau dispositif de télétransmission, il est donc nécessaire de passer un avenant à cette convention pour le changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

Le Comité Syndical accepte la signature entre le Président et la sous-Préfecture de Chalon sur Saône de l'avenant à la convention avec 28 voix.

10. Questions diverses

Le Président laisse la parole à l'Assemblée qui n'émet aucune remarque. L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et propose le verre de l'amitié.